

# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim  
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

**CIR. n° T 2026/48**

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-4, R417-9, R417-10 et R417-12,

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

**VU** la demande des services techniques de la commune de Mundolsheim pour l'entretien des espaces verts autour du parking du gymnase COSEC, rue du Collège à Mundolsheim,

**CONSIDÉRANT** que ces travaux nécessitent des restrictions de circulation,

### **a r r ê t e**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du **01 juillet 2026** de 8h à 16h comme suit :

### **RUE DU COLLEGE PARKING**

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

**VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE « GENANT »**

**- Stationnement interdit sur l'ensemble du parking**

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par la société chargée des travaux. L'entreprise sera responsable pour tous les accidents pouvant survenir du fait des travaux et du stationnement des engins de chantier.

Article 3 : Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule ; ces mesures seront prises dès lors que les panneaux d'interdiction de stationnement gênant auront été mis en place au moins **48h avant l'exécution des travaux**.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise à :
  - Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg – Service Voies Publiques
  - Madame la commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim
- Affichée sur le site internet de la commune



Fait à Mundolsheim, le 19 juin 2026

Beatrice BULOU

Maire de Mundolsheim